Projet thérapeutique IHP Brabant wallon

<u>Les objectifs</u>

L'Association a pour but, dans une perspective intégrée de santé mentale et de santé publique, de permettre à des adolescents, jeunes adultes et dyades/triades parents-enfants en difficultés psychiques d'avoir accès à une prise en charge et un accompagnement médico-psycho-social et éducationnel visant le rétablissement et l'autonomie. Cette prise en charge pourra se faire dans son lieu de vie ou dans un lieu résidentiel communautaire mis à disposition par l'Association.

Cette création innovante vise à développer davantage l'offre de soins psychiatriques au plus proche des communautés locales et à répondre à certains besoins spécifiques des adolescents et jeunes adultes, souffrant de troubles psychiatriques.

Elle vise à répondre à l'absence de lieux résidentiels de prise en charge non-hospitalière pour ce type de population en y intégrant une approche bio-psycho-sociale et communautaire.

Beaucoup de jeunes souffrant de troubles mentaux présentent d'autres caractéristiques comme :

- Familles pathogènes (maltraitante, parents souffrant eux-mêmes de pathologies psychiatriques, alcoolisme, …)
- Absence de famille (orphelins, parents déchus ou absents, parents emprisonnés, …)
- Famille démissionnaire
- Conflits répétés avec les institutions accueillantes, rejets de partout, …qui entrainent une déscolarisation et une désocialisation
- Grossesses ou parentalité a un très jeune âge

Les jeunes auxquels nous pensons pouvoir proposer une offre de prise en charge appropriée via notre IHP sont des jeunes qui ont besoin d'une attention plus particulière aux dimensions bio-psycho-sociales qui les constituent. Ceci est parfois très compliqué à mettre en œuvre dans les institutions résidentielles « classiques » ; ces institutions ayant la plupart du temps des moyens d'encadrement spécifiques assez limités.

Par ailleurs, il est souvent difficile, pour les grands adolescents de plus de 15 ans d'accéder à une possibilité d'hébergement au sein de ces institutions, voire impossible dès lors qu'ils ont atteint l'âge de la majorité.

Notre IHP aurait l'avantage de proposer une possibilité d'accéder à un lieu de vie non hospitalier au sein d'une petite structure, ce qui permettrait une approche plus individualisée.

Notre attention se porterait plus particulièrement sur les enjeux spécifiques liés à la transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Notre projet viserait dès lors à accompagner, de manière prolongée, des jeunes confrontés aux défis qui se présentent à eux dans cette étape de vie.

Ces jeunes ont parfois besoin d'une hospitalisation en psychiatrie, mais pas toujours. Dès lors, ils s'y retrouvent faute d'autres lieux intégrant la prise en charge résidentielle et de santé

mentale où ils restent hospitalisés trop longtemps, à nouveau, faute de lieux de soins alternatifs.

Or il est reconnu scientifiquement que d'un point de vue économico-sanitaire, il est avant tout important que le groupe cible approprié bénéficie de l'offre de soins adaptée.

Notre projet propose aux adolescents et jeunes adulte de 16 à 25 ans

- D'être un lieu de vie, provisoire, temporaire certes ;
- D'avoir un encadrement spécialisé dans les soins en santé mentale
- De permettre la prise d'autonomie et la responsabilisation
- D'avoir une permanence 24h/24

Dans notre projet spécifique, nous incluons, dans un souci de soins intégrés et d'une approche bio-psycho-sociale :

- Un soutien éducationnel pour des jeunes en décrochage familial et/ou institutionnel
- Un soutien intensif à la parentalité quand nécessaire
- Un soutien à la scolarité et aux études via le lien avec des écoles partenaires et l'université et les hautes écoles.
- Un soutien à l'intégration professionnelle
- Une prise en charge somatique préventive (dentiste, gynécologue, dermatologues, généticiens, neuropédiatres …) ou curative dans le cas de pathologies associées (diabète, obésité, épilepsie, maladie génétique, …) via le lien avec les prestataires de première ligne (médecins généralistes) et les médecins spécialistes.
- Elles devraient intégrer également une dimension d'éducation à la santé.

Cette initiative sert deux grands objectifs : le rétablissement (d'un point de vue psychosocial) de ses résidents et un soutien à la prise d'autonomie.

Nous abordons ici la notion de rétablissement comme un cheminement personnel, au cours duquel la personne fait usage de ses ressources personnelles pour essayer d'atteindre un état de bien-être au sein de son environnement. Cette notion se distingue donc de l'idée de guérison, se basant, elle, sur l'évolution de symptômes diagnostiqués.

Ces deux objectifs sont pensés dans le long terme, afin qu'ils soient durables dans le temps.

Tout du long de son séjour, l'IHP ainsi que son personnel soutient le résident afin qu'il prenne lui-même progressivement à sa charge son suivi médical, ainsi que son insertion socio-professionnelle. En effet si l'IHP cherche à l'origine les partenariats sur lesquels le résident peut se reposer, il lui est ensuite demandé de prendre progressivement en main son projet personnel et ses besoins médicaux (prise de rdv, charges administratives, etc).

<u>Pour qui ?</u>

Indications

- **Etre âgé au moment de l'admission de 16 à 25 ans ;**
- **Difficultés psychiques ne permettant pas de vivre seul ou dans son milieu familial ou dans un cadre institutionnel sans une prise en charge médico-psycho-sociale et éducative dans le quotidien ;**
- **Symptomatologie psychiatrique stabilisée ;**
- **Niveau d'autonomie permettant la prise en charge des besoins de base ;**
- **possibilité de bénéficier de la prise en charge proposée ;**
- **possibilité d'intégration dans le groupe des résidents ;**
- **pronostic de possibilité de rétablissement et/ou d'intégration sociale ;**
- **absence de nécessité d'hospitalisation ;**
- **absence de mise en danger de lui-même ou des autres ;**
- **absence de comportements agressifs ;**
- **une prise en charge ambulatoire et/ou via une équipe mobile n'est ou ne serait pas suffisante.**

Motivation

- **Souhait et capacité de vivre dans un lieu communautaire et dans une vie collective ;**
- **Souhait de prise d'autonomie et de réintégration via un projet scolaire, professionnel ou autres ;**

Admissions

- après un ou plusieurs entretiens entre le candidat résident et le coordinateur et/ou un autre membre de l'équipe, entretiens auxquels peuvent être invités un ou des intervenants du réseau, porteurs de la demande ou soutenant celle-ci, et/ou une ou des personnes de l'entourage du candidat résident ;
- et après au moins un entretien avec le médecin psychiatre ou pédopsychiatre de l'IHP.

Sortie

- la sortie découle idéalement de l'aboutissement du processus de soins, le résident ayant acquis des capacités d'autonomie et d'insertion sociale suffisantes et étant porteur d'un projet qu'il semble pouvoir mener en dehors du cadre de l'IHP, avec l'aide d'intervenants, aide qui a été réfléchie durant la dernière partie du séjour en concertation avec le résident et son réseau ;

- si la sortie survient avant, par exemple suite à la survenue d'un événement intercurrent, suite à la disparition d'une des conditions énumérées ci-dessus, suite au non-respect répété du Règlement intérieur de l'IHP, ou suite à des manquements graves quant au respect de la convention de séjour, le personnel de l'IHP veillera dans la mesure du possible à ce qu'une continuité des soins soit assurée, en concertation avec le résident et son réseau.

<u>Les valeurs</u>

- Ecoute, respect d'autrui, dialogue
- Bien être, épanouissement individuel
- Vivre ensemble
- Autonomie

Les moyens

Nous avons pour projet d'ouvrir 2 habitations de 4 places chacune, ainsi qu'une place « individuelle» (pour une personne vivant déjà par elle-même, avec une prise en charge à domicile). Ces habitations seront placées dans le centre du Brabant Wallon. Les entités fondatrices de l'ASBL se situant à Chastre et à Louvain-la-Neuve, nous souhaitons nous établir dans les environs.

Il serait envisagé de faire une maison « filles » et une maison « garçon », toutes les deux pour des 16-25 ans. La place individuelle pourrait être gardée pour une maman/un couple avec un jeune enfant (à confirmer). Dans ce dernier cas de figure, il y aura un accompagnement à la parentalité.

Dans chaque maison seront établis, et signés par tous individuellement, un ROI, une convention de séjour et une convention de prise en charge. (les mêmes pour les 2 ?).

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie en communauté, une réunion hebdomadaire sera organisée avec les résidents. Celle-ci permettra aussi d'assigner les taches de chacun (nettoyage de sa propre chambre et tournante pour les espaces commun ?). Nous souhaiterions également que des repas collectifs soient organisés (1 fois par semaine ?) et les résidents assisteront à des ateliers collectifs ponctuels.

Ateliers possibles sur l'autonomie de base : cuisine, nettoyage, démarches administratives, paiement factures, …

Le personnel assurera un suivi individualisé, via un système de référence.

Travail avec les familles… → Proposition de rentrer un weekend sur deux, pour rester en contact avec sa famille

Nos partenaires

-logements (IPB)

-Lien avec l'unité parents/bébés, centre de jour

-Lien avec crèches

- AMO (Chaloupe, Périsphère)

- Parrainage (Lien de parrainage entre l'IHP et les unités ados de la Petite Maison ?)

- Ecoles des devoirs

- Bénévolats (Plateforme Francophone du volontariat)

-Médical (Planning Familial, Maison médicale la Passerelle)

- Lien/ soutien des fondateurs ?

Equipe

1.5 ETP+ 0.3 Coordination → Pour 8 places

Normes

0.67 bac

0.33 Master (pas obligatoire)

0.5 Activation

+ Dans le futur proche 0.3 coordination

Propositions :

0.63 Coordinateur Assistant social

0.67 Assistant psy (ou éducateur ou infirmier spécialisé en psychiatrie)

0.5 Aide familiale

Autres questions :

ROI

Convention de séjour

Convention de prise en charge (sous forme carnet de route ? avec personnes de référence, médications, projets, souhaits de prise en charge si nécessaire, … en papier ou sous forme de APP ?)

Avances pour la mise en route

Assurances

Facturation

Comptabilité

DPI

Gestion du personnel

Ouverture compte